

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/CM/LXXIV/15

Original: English

**SOIXANTE SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Dakar, 13 mai 2016

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Dakar, Mai 2016



INTRODUCTION

1. La Soixante-seizième session ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue le 13 mai 2016 à Dakar, en République du Sénégal. La réunion, à laquelle ont participé les Ministres en charge des Affaires de la CEDEAO et des Finances de la CEDEAO, a été présidée par Monsieur Khadim Diop, Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance et Président du Conseil des Ministres.

2. Etaient représentés, les Etats membres ci-après:

- la République du Bénin
- le Burkina Faso
- la République du Cabo Verde
- la République de Côte d'Ivoire
- la République de Gambie
- la République du Ghana
- la République de Guinée
- la République de Guinée Bissau
- la République du Liberia
- la République du Mali
- la République du Niger
- la République fédérale du Nigéria
- la République du Sénégal
- la République de Sierra Leone
- la République Togolaise

3. Les Institutions et Agences spécialisées de la CEDEAO ci-après, ont également été représentées à la réunion :

- la Commission de la CEDEAO;
- le Parlement de la Communauté;
- la Cour de Justice de la Communauté;
- le Bureau du Contrôleur financier;
- l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS);
- le Groupe intergouvernemental d'action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA);
- la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)
- l'Autorité régionale de Régulation du secteur de l'Electricité (ARREC);
- Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO).

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

I. SEANCE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil, S.E. Monsieur Khadim Diop, Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance du Sénégal, a, au nom de **Son Excellence Monsieur Macky Sall**, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, souhaité la cordiale bienvenue aux participants à la 76^{ème} Session ordinaire du Conseil, au Sénégal.

6. Exprimant des vœux spéciaux de bienvenue à Monsieur le Président de la Commission de la CEDEAO, **S.E.M Marcel Alain de Souza**, au Vice-Président, **Monsieur Edward Singhatey** ainsi qu'aux Commissaires qui ont récemment pris fonction, il leur a assuré de son soutien entier et de celui de tous les membres du Conseil dans l'exécution des éminentes missions qui leur sont confiées au service de la Communauté.

7. Ensuite il a rendu un hommage appuyé à Monsieur Kadré Désiré Ouédraogo, ancien Président de la Commission ainsi qu'à son équipe pour le travail fort remarquable réalisé tout au long des quatre dernières années.

8. Evoquant l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun, l'adoption de la Carte d'identité biométrique de la CEDEAO ainsi que les progrès réalisés dans l'Accord de Partenariat économique avec l'Union européenne, il s'est félicité de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'espace CEDEAO.

9. S'agissant du financement de la Communauté et de la rationalisation des charges liées au fonctionnement de ses Institutions, du parachèvement de la réforme institutionnelle et de la matérialisation de la Vision 2020, il a salué les mesures conservatoires déjà prises par le Président de la Commission pour rationaliser et maîtriser les charges. Dans cette même optique, il a insisté sur l'impérieuse nécessité de trouver rapidement des solutions pérennes à la mise en œuvre du Prélèvement communautaire et de réorienter les ressources de la Communauté en faveur des programmes prioritaires intégrateurs au sein de la Région, conformément à la volonté exprimée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement par la voix du Président en exercice de la CEDEAO, Son Excellence Monsieur Macky Sall.

10. Pour terminer il a souhaité plein succès aux travaux du Conseil et a déclaré ouverte la 76^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

11. Dans son allocution, le Président de la Commission, S.E.M. Marcel A. de Souza, a remercié le Peuple et le Gouvernement sénégalais pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des délégations, et exprimé sa gratitude à S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour son appui à la bonne organisation de cette 76^{ème} session du Conseil des Ministres.

12. Il a rassuré le Conseil de l'adhésion totale de la nouvelle équipe dirigeante de la Commission à la volonté d'efficience réclamée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans la poursuite des idéaux de la CEDEAO.

13. Le Président de la Commission a exprimé son ambition de travailler à réaliser la CEDEAO des peuples et à bâtir la 16^{ème} économie pour les 15 pays, symbole d'une union économique et douanière efficace, dans un environnement politique qui promeut la démocratie, les libertés et le respect des droits de l'Homme. A cet égard, il a rendu un hommage mérité à son prédécesseur, S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo pour les avancées notables qu'a connues la CEDEAO durant son mandat.

14. Il a en outre souligné que la CEDEAO dispose des atouts et des acquis pour la réalisation de ses objectifs, si chacun des Etats membres respecte ses engagements et si les ressources de l'Institution sont gérées avec rigueur au profit des populations de la Communauté.

15. Face aux difficultés financières auxquelles fait face la CEDEAO notamment en raison des difficultés de reversement du Prélèvement communautaire par les Etats membres, le Président a annoncé l'adoption d'un Plan d'austérité et de redressement de la trésorerie de la Commission et souhaité le soutien des Etats membres à sa mise en œuvre, ainsi qu'à la mise en œuvre du processus de réforme institutionnelle.

16. Les textes des allocutions sont joints au présent rapport.

PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT ET DES NOUVEAUX COMMISSAIRES

17. Après la présentation, par le Président de la Commission, du nouveau Vice-président et des nouveaux Commissaires, la Présidente de la Cour de Justice de la Communauté, Maria Do Ceu Silva Monteiro, leur a fait prêter serment. Il s'agit des fonctionnaires statutaires suivants :

N/S	NOM	POSTE	PAYS
1.	Hon. Edward Singhatey	Vice-président	République de Gambie
2.	Mr. Tchambakou Ayassor	Commissaire, Agriculture, Environnement & Ressources en Eau	République Togolaise
3.	Professeur Hamidou Boly	Commissaire, Education, Science & Culture	Burkina Faso
4.	Mr. Allieu Sesay	Commissaire, Finances	République de Sierra Leone
5.	Dr. Antoinette G Weeks	Commissaire, Infrastructures	République du Liberia
6.	Mr. Mamadou Traore	Commissaire, Politiques macroéconomiques & Recherche économique	République du Mali
7.	Mme Halima Ahmed	Commissaire, Affaires politiques, Paix & Sécurité	République fédérale du Nigéria
8.	Mr. Laouali Chaibou	Commissaire, Commerce, Douanes, Libre Circulation et Tourisme	République du Niger

18. A la suite de la prestation de serment, la Présidente de la Cour de Justice de la Communauté a souhaité au nouveau Vice-président et aux nouveaux Commissaires plein succès dans leurs nouvelles fonctions, en les exhortant à faire preuve de diligence dans l'accomplissement de leur mission.

19. A la suite de la Présidente de la Cour, le Conseil a félicité le nouveau Vice-président et les nouveaux Commissaires, et leur a souhaité plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

II. ELECTION DU BUREAU

20. Le Bureau suivant a été élu:

- Président - République du Sénégal;
- Rapporteurs - République du Cabo Verde;
- République de Gambie.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

21. L'ordre du jour suivant a été adopté, après amendement :

A. SEANCE D'OUVERTURE

- i. Allocution d'ouverture du Président du Conseil, Khadim DIOP, Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance de la République du Sénégal ;

- ii. Allocution du Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Marcel Alain de Souza;
- iii. Prestation de serment du nouveau Vice-Président et des Commissaires;

B. SESSION A HUIS CLOS

- iv. Election du Bureau;
- v. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail;

C. POINTS POUR DISCUSSION

- vi. Présentation et Examen du Rapport intérimaire 2016 du Président de la Commission;
- vii. Présentation et Examen de l'état d'avancement des tâches assignées à la 75^{ème} session ordinaire du Conseil ;
- viii. Présentation et Examen du Rapport final 2015 du Contrôleur financier;
- ix. Présentation et Examen du Rapport de la 19^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- x. Présentation sur la situation financière de la Communauté ;
- xi. Examen et adoption du projet d'ordre du jour de la 49^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ;

D. POINTS POUR APPROBATION

- xii. Rapport de la Réunion statutaire des ministres de la CEDEAO en charge de la Qualité et Adoption de dix (10) Normes harmonisées de la CEDEAO (ECOSTAND) ;
- xiii. Rapport et Communiqué de la 17^{ème} Réunion ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la santé de la CEDEAO ;
- xiv. Note technique sur la participation de l'OOAS au Sommet VIH/SIDA de haut- niveau de New York ;
- xv. Mémoire sur le modèle standard de la CEDEAO pour l'Agence nationale de gestion des catastrophes dans les Etats membres



E. POINTS POUR INFORMATION

- xvi. Point sur la Réforme institutionnelle;
- xvii. Point sur l'Accord de Partenariat économique (APE) avec l'Union européenne ;
- xviii. Etat d'avancement du Programme indicatif régional (PIR)
- xix. Divers;
- xx. Adoption du Rapport;
- xxi. Motion de remerciement ;
- xxii. Séance de clôture.

IV RESULTATS DES TRAVAUX

POINTS POUR DECISION

Point 6: Présentation et Examen du Rapport intérimaire 2016 du Président de la Commission de la CEDEAO

22. Le rapport intérimaire 2016 du Président de la Commission donne une vue complète de l'état de mise en œuvre du programme de travail de la Communauté au cours des quatre premiers mois de l'année 2016. Il évalue les récents développements socio-économiques de l'Afrique de l'Ouest dans l'environnement économique mondial et souligne les défis et les perspectives.

23. Concernant l'environnement économique, on note une légère reprise de la croissance mondiale en 2016 qui se situerait à 3,2% contre 3,1 % en 2015 après la baisse constatée en 2015 par rapport au niveau atteint en 2014 (3,4%). En Afrique, on relève une baisse du rythme de la croissance économique qui passerait de 3,2% en 2015 à 2,8% en 2016. Au niveau de la CEDEAO, le taux de croissance moyen passerait de 6,1% en 2014 à 3,0% en 2015 et 2016. Cette contre-performance s'expliquerait principalement par la baisse des prix du pétrole, l'impact de l'épidémie à virus Ebola ainsi que la mauvaise tenue des prix des matières premières. Dans ce contexte, le déficit budgétaire moyen de la CEDEAO connaîtrait une aggravation passant de 2,9% en 2012 à 4,1% en 2015. Les projections indiquent une tendance à la hausse dudit déficit qui s'élèvera à 4,5% en 2016.

24. Sur le plan de l'exécution du programme de travail, il ressort du rapport que les institutions de la Communauté ont poursuivi la mise en œuvre de leur programme de travail dans un environnement marqué par une situation de trésorerie précaire qui impact le rythme d'exécution des activités. Ainsi des activités ont été réalisées dans le cadre des chantiers de l'intégration économique et monétaire, de construction du marché commun avec la poursuite de la mise en application du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO dans 9 Etats membres au 30 mars 2016 et le développement de l'agriculture et des infrastructures.

25. La paix et la sécurité constituent un véritable défi à nos Etats membres. Les attaques terroristes au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Côte d'Ivoire et les nombreux attentats perpétrés par la Secte Boko Haram au Nigéria ont occasionné de nombreuses pertes en vies humaines et endeuillé nos laborieuses populations. La Commission poursuivra de concert avec les Etats membres, la mise en œuvre d'actions pertinentes visant à prévenir la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans la région et à combattre les menaces pour la sécurité et la sûreté maritimes dans le golfe de Guinée (GoG) et le long des rivages côtiers de l'Afrique occidentale.

26. En vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes communautaires, la CEDEAO a entrepris l'organisation d'une conférence de haut niveau sur le financement innovant et d'une Table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO.

27. Le rapport conclu en interpellant les Etats membres sur le respect des dispositions pertinentes du Protocole relatif au Prélèvement Communautaire en vue de permettre aux institutions de la CEDEAO de mettre en œuvre les différents chantiers de l'intégration.

28. Après la présentation et en réaction à diverses questions mentionnées dans le rapport, les États membres ont mis en exergue les défis à relever et les efforts déployés pour la ratification et la mise en œuvre des différents instruments et protocoles de la Communauté notamment le Tarif extérieur commun (TEC), le Prélèvement communautaire, ainsi que l'Accord de Partenariat économique (APE).

29. Pour ce qui est de la performance financière, la République du Ghana a informé le Conseil que le ratio dette publique / PIB actuel a chuté à 71,4% et non 74% comme indiqué dans le rapport.

30. Sur la question des élections, les Républiques du Ghana et de la Gambie ont souligné les efforts actuellement déployés pour l'organisation d'élections libres, équitables et crédibles plus tard dans l'année et ont exprimé l'espoir de bénéficier du soutien de la Commission à cet égard.

31. S'agissant de la traduction, les Républiques du Cabo Verde et de la Guinée-Bissau ont exprimé leur inquiétude sur la réception tardive de la version en langue portugaise, des documents importants de la Communauté tels que le TEC, qui entrave leur ratification par leur pays. La Guinée-Bissau a par ailleurs recommandé à la Commission de la CEDEAO, à l'image de ce qui a été fait par la Commission de l'UEMOA, de traduire tous les textes juridiques communautaires en portugais en vue de faciliter leur transposition au Cabo-Verde et en Guinée-Bissau.

32. La République Togolaise et la République du Bénin ont également exprimé leur préoccupation face aux postes de contrôle juxtaposés qui ont été achevés, mais qui ne sont pas encore fonctionnels en raison du manque d'équipement.

33. La République de Côte d'Ivoire a réitéré son offre d'abriter la Table ronde des partenaires pour le financement du Programme Communautaire de Développement et souhaite que la Commission se rende à Abidjan pour rencontrer les hautes autorités ivoiriennes.

34. Après les éclaircissements apportés par la Commission sur certaines questions soulevées, notamment l'engagement à assurer la traduction des documents dans toutes les langues de la Communauté, le Conseil a félicité le Président pour la qualité de son rapport avant de l'adopter.

35. Par ailleurs, le Conseil a demandé à la Commission de renforcer le partenariat avec la BIDC et d'autres institutions financières, en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la Communauté.

Point 7: Présentation et Examen de l'état d'avancement des tâches assignées à la 75^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO

36. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement des tâches assignées aux institutions communautaires de la CEDEAO par le Conseil des Ministres, lors de sa 75^{ème} session ordinaire tenue à Abuja les 13 et 14 décembre 2015. Le rapport a couvert seize (16) des domaines clés présentés, comme suit :

- Une gratification doit être déposée dans un compte spécial et payé une fois au personnel au moment de la séparation ;

- Le Conseil a invité la Commission à envisager la possibilité de préfinancer les travaux de rénovation de la résidence officielle du Président de la Commission et à demander le remboursement de la République fédérale du Nigéria;
- La Commission doit poursuivre les discussions avec le gouvernement chinois et veiller à ce que le nouveau bâtiment du siège soit construit et livré avec tout le matériel nécessaire;
- La Commission doit veiller à ce que le transport des effets personnels du personnel soit pris en charge conformément au grade et à la destination;
- Le Contrôleur financier doit partager son rapport avec d'autres institutions et prendre en compte leurs observations / arguments lors de la présentation du rapport au Conseil;
- La Commission doit aborder les mandats des chefs de bureau de représentation dans le cadre général de la révision du Règlement du personnel;
- Les bureaux de zone du Burkina Faso et du Libéria seront logés dans les bureaux des représentations permanentes à partir d'où ils vont continuer à exécuter leur mandat ;
- Il importe de tenir dûment compte du principe de la répartition géographique dans tous les recrutements, y compris la nomination des représentants permanents, en particulier lors de la reprise du processus d'ouverture de ces représentations;
- La Commission doit élaborer une stratégie visant à renforcer la mobilisation des financements externes ;
- La Commission doit veiller à ce que les programmes de travail et le rapport d'activité soient annexés au projet de budget;
- La Commission doit intensifier ses efforts de mobilisation des ressources, en particulier grâce à une approche plus ciblée de collecte du prélèvement communautaire, notamment par le biais de visites trimestrielles aux États membres;
- La Commission doit poursuivre et accélérer le processus de révision générale des mécanismes de financement communautaire déjà lancés, et

inclure, dans l'exercice, une évaluation technique du Protocole relatif au prélèvement communautaire de la CEDEAO;

- La Commission doit élaborer immédiatement, avec les États membres concernés, un calendrier pour le règlement des arriérés, que ce soit des contributions du prélèvement communautaire ou dépôt de produits et garantir la présentation en temps opportun des mémorandums sur le règlement des arriérés;
- Le Conseil a souligné la nécessité d'assurer l'articulation entre le Cadre stratégique communautaire et les différentes stratégies nationales de développement, et la nécessité d'impliquer les acteurs non étatiques, tels que les organisations de la société civile et les organismes professionnels dans la vulgarisation et l'appropriation du CSC. La Commission doit veiller à ce que ces liens soient établis en collaboration avec les bureaux nationaux de la CEDEAO;
- Le Conseil a demandé que les conclusions et les recommandations de cette phase II lui soient présentées par les Consultants.

37. Après délibérations, le Conseil a pris note du rapport.

Point 8: Présentation et Examen du Rapport annuel 2015 du Contrôleur financier

38. Dans sa présentation, le Contrôleur financier a indiqué que le rapport final 2015 couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et concerne l'ensemble des institutions et agences de la Communauté dont les activités bénéficient des financements issus du Prélèvement communautaire et des autres ressources allouées par le Conseil des Ministres au titre de l'exercice 2015.

39. Un budget équilibré en recettes et dépenses d'un montant de 236 millions UC (333 millions USD) avait été approuvé par la 74^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres, pour l'exécution des programmes d'intégration 2015 de la Communauté. Ces ressources devaient provenir principalement du mécanisme du prélèvement communautaire. Les sources secondaires de recettes sont représentées par le versement de l'intégralité des arriérés de contributions des États membres, ainsi que les aides et subventions devant provenir des donateurs.

40. A la clôture de l'exercice, le montant total des recettes s'est chiffré à 118,2 millions UC, soit un taux de réalisation de 50,2%. Il a été reçu un versement de

2,54 millions UC, au titre du règlement d'une partie des arriérés de contributions qui s'élèvent à 20,4 millions UC. Il convient de rappeler que le Conseil avait fixé à décembre 2015 le délai pour le règlement de l'intégralité des arriérés dus par les Etats membres.

41. La Communauté comptait un effectif total de 1.097 employés, à la clôture de l'exercice. Cet effectif comprend 27 statutaires, 52 directeurs, 425 fonctionnaires internationaux et 593 agents locaux. Les personnes de sexe féminin représentent 29% du personnel. La Communauté compte 5 institutions, 6 agences, 4 bureaux de liaison, 5 centres, 9 bureaux de représentation spéciale et 4 bureaux de zone.

42. Conformément aux engagements pris devant le Conseil, lors de la session budgétaire 2015, les services du Contrôleur financier couvrent à présent l'ensemble des institutions, agences et bureaux. L'extension des fonctions de contrôle sur l'ensemble des bureaux de la Communauté a permis de réaliser d'importantes économies de ressources et d'assurer l'harmonisation des procédures de passation de marché.

43. Sur la base du rapport présenté, et d'autres considérations pertinentes, le Contrôleur financier a mis en exergue deux recommandations destinées à être soumises à la 76^{ème} session du Conseil pour examen et approbation.

- i. Compte tenu du déploiement du système ECOLink, effectué récemment dans les institutions et agences de la Communauté, il s'avère nécessaire d'intégrer les fonctions du Contrôleur financier aux processus d'ECOLink pour permettre une supervision efficace.
- ii. La Commission et les autres institutions doivent s'attacher à la mise en œuvre d'importantes mesures d'économie, compte tenu de la situation financière difficile que traverse la Communauté.

44. Au cours des échanges, la Guinée-Bissau a fait remarquer que contrairement à ce qui a été mentionné dans le rapport du Contrôleur financier, elle a démarré le paiement de ses arriérés relatifs aux contributions et au Prélèvement communautaire depuis 2015. La Guinée-Bissau recommande en outre que le Rapport annuel 2015 du Contrôleur financier fasse une situation détaillée du personnel en vue de permettre une distinction entre le personnel permanent et les autres catégories du personnel.

45. Après délibérations, le Conseil a adopté le rapport et toutes les deux (2) recommandations qui y sont contenues.

Point 9: Présentation et Examen du Rapport de la 19^{ème} Réunion du CAF

46. Le rapport final de la 19^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par le Président du Comité, M. Jean Antoine Diouf. Le rapport portait principalement sur les questions suivantes:

- Etat d'avancement des tâches assignées aux institutions de la Communauté;
- Présentation de la situation financière de la Communauté ;
- Mémoire sur les Phases 1 & 2 du Projet relatif au Dépôt logistique de Lungu ;
- Mémoire sur la Transformation de la Cellule de Planification et de Gestion des Missions (CGPM) en une Division de Soutien aux Opérations de Paix (DSOP)
- Mémoire sur le Cadre stratégique communautaire
- Mémoire sur le versement d'une Prime de Réinstallation aux Fonctionnaires statutaires et aux Cadres professionnels;
- Mémoire sur l'Autorité régionale de la concurrence ;
- Mémoire sur le renouvellement des contrats de consultants ;
- Mémoire sur les émoluments des Fonctionnaires statutaires ;
- Mémoire sur la rationalisation du personnel des cabinets du Président, du Vice-Président et des autres Chefs d'institution ;
- Mémoire sur les critères de participation aux missions, y compris celles en dehors de la Communauté ;
- Présentation du Rapport final 2015 du Contrôleur financier;
- Point sur l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union africaine ;
- Etat d'avancement du Programme indicatif régional ;
- Divers.

47. Après la présentation, la question de la conversion des douze (12) consultants recrutés sur une base compétitive a été longuement débattue. Pour parvenir à un consensus sur la question de la conversion et du renouvellement, le Conseil a examiné, entre autres choses, le contexte de leur engagement initial, les incidences financières sur la Communauté, la pertinence ainsi que la base juridique de leur conversion et renouvellement.

48. En conclusion, le Conseil a approuvé leur conversion en personnel contractuel et l'établissement de leurs contrats pour une période d'une année renouvelable une seule fois, sous réserve d'un rendement satisfaisant. En outre, le Conseil a demandé à la Commission de fournir un rapport complet sur les programmes dans lesquels les douze (12) consultants se sont engagés, en indiquant la portée, la pertinence et la durée de chacun.

49. En ce qui concerne les seize autres Consultants, le Conseil a approuvé la recommandation de la Commission de ne pas renouveler leurs contrats. Par la suite, le Conseil a adopté le rapport de la 19^{ème} réunion du CAF.

Point 10: Présentation de la situation financière de la Communauté

50. La Commission a fait une présentation Powerpoint sur la situation financière de la Communauté, mettant en exergue les difficultés du moment, le niveau insuffisant de mise en œuvre des dispositions du Protocole relatif au Prélèvement communautaire, ainsi que les mesures mises en place afin de maîtriser les charges.

51. Après avoir mis en relief les dépenses extrabudgétaires encourues par le passé, pour l'exécution de certaines décisions statutaires, la Commission a également fait mention de la réduction significative des flux financiers provenant des donateurs, contribuant à grever les ressources de la Communauté. Cette situation a été aggravée par le non versement des produits du Prélèvement communautaire.

52. Dans le cadre des efforts de réduction des dépenses et d'amélioration des recettes, la Commission a informé le Conseil des mesures mises en place, touchant des rubriques telles que les dépenses extrabudgétaires, les activités de maintien de la paix, les missions d'observation d'élections, les missions liées aux programmes, les recrutements et l'expansion des institutions, les couvertures d'assurance, les voyages, la communication, la location de propriétés, etc.

53. Après avoir souligné l'impact négatif de la situation financière actuelle sur le programme d'intégration et la crédibilité globale de la Communauté, la Commission a fait les recommandations suivantes :

- Bien vouloir prendre note de la situation financière difficile des institutions de la Communauté et appeler l'attention du Conseil sur la nécessité pour tous les Etats membres de veiller au respect de l'ensemble des dispositions du Protocole relatif au Prélèvement communautaire ;
- Souligner la nécessité pour le Conseil de prendre en compte l'incidence financière des programmes et activités extraordinaires approuvées pour les institutions de la Communauté, lorsqu'il n'y a pas d'augmentation correspondante du niveau des ressources financières;
- Apporter son appui pour obtenir que les Etats membres se conforment au Protocole relatif au Prélèvement communautaire, notamment en ce

qui concerne le versement en temps opportun à la Banque centrale des recettes issues du Prélèvement communautaire;

- Exhorter les Etats membres ayant des arriérés de contributions à s'en acquitter afin de permettre à la Commission de procéder au règlement des soldes en suspens au titre de projets énergétiques approuvés, etc.;
- Recommander au Conseil la mise en place d'un mécanisme de contributions permettant aux Etats membres de financer le déploiement de troupes dans les pays confrontés à des crises.

54. Après la présentation, le Conseil a félicité la Commission des mesures proactives prises pour contrôler les dépenses dans toutes les institutions de la Communauté. En outre, il a instruit la Commission de s'assurer que l'audit des états financiers des Institutions de la CEDEAO soit effectué et que le Comité d'audit se réunisse. Le Conseil a adopté le rapport par la suite.

Point 11: Présentation et Examen du projet d'ordre de jour de la 49^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

55. La Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la 49^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

56. A l'issue des délibérations, le Conseil a convenu d'inscrire un point spécifique sur l'Accord de Partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne.

57. Après amendements, le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour annexé au présent rapport.

POINT POUR APPROBATION

Point 12: Rapport de la réunion statutaire des Ministres de la CEDEAO en charge de la qualité et Adoption des onze (11) normes harmonisées de la CEDEAO (ECOSTAND)

58. Dans sa présentation de ce rapport, M. Birima Mangara, Ministre délégué chargé du Budget du Sénégal, a rappelé l'article 26.3.L du Traité révisé de la CEDEAO, ainsi que les autres actes additionnels pertinents, en adoptant des normes communes de la CEDEAO et d'autres programmes connexes, y compris la

Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAOP), SQAM (normalisation, qualité, accréditation, métrologie), la politique qualité de la CEDEAO (ECOQUAL) et le Modèle d'harmonisation des normes de la CEDEAO (ECOSHAM) adopté par le règlement C/REG.14/12/12 de la 69ème session ordinaire du Conseil des Ministres.

59. Après avoir fait le point sur la mise en œuvre du programme ECOSHAM qui, entre autres, contribue à supprimer les obstacles à la circulation des produits au sein de la région, la Commission a demandé à la 76e session du Conseil des Ministres de la CEDEAO à:

- Examiner et adopter les différents projets de règlement portant approbation de onze normes et codes de bonnes pratiques pour les produits et services énumérés.

60. Après examen, le Conseil a approuvé le rapport.

Point 13: Rapport et Communiqué de la 17^e Réunion ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la santé de la CEDEAO

61. Dans sa présentation au nom du Ministre de la Santé et des Affaires sociales du Sénégal et Présidente de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO, le Professeur Awa Marie Coll Seck, Dr Papa Amadou Diack a indiqué que les Ministres de la Santé ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La résolution sur la nomination des membres du conseil d'administration du Centre de surveillance et de contrôle des maladies de la CEDEAO pour 2016-2017:
- La résolution sur la proposition du Protocole d'accord sur les conditions d'initiation et de déploiement du personnel médical dans le cadre de la lutte contre l'épidémie;
- La résolution sur le Plan stratégique régional de la recherche pour la santé.

62. Il a ensuite souligné l'engagement des Ministres de la santé à soutenir le processus d'établissement du Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies dont le siège est au Nigeria, conformément à la décision prise par le 47^e Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue à Accra, le 19 mai 2015. Elle a également indiqué sa volonté d'assurer le fonctionnement rapide du Centre régional dans le respect du cadre réglementaire

adopté par la 75e session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue à Abuja les 13 et 14 Décembre 2015 et approuvé par la 48^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO tenue à Abuja les 16 et 17 Décembre 2015.

63. Reconnaissant le rôle clé que joue le Centre de surveillance et de contrôle des maladies de la CEDEAO, les ministres de la Santé ont demandé à la Commission de la CEDEAO de fournir à l'OOAS les ressources nécessaires pour ~~le fonctionnement du Centre. Les ministres de la Santé ont également noté la~~ pertinence de la mise en place d'une équipe régionale d'intervention rapide de la CEDEAO en vue d'assurer une réponse régionale appropriée et efficace en cas de flambée épidémique dans les États membres.

64. Il a noté que les ministres de la santé ont appelé les partenaires techniques et financiers à maintenir et intensifier leur appui aux États membres, ainsi que l'OOAS dans la création du Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies de la CEDEAO et le démarrage effectif de ses opérations.

65. Après examen, le Conseil a approuvé le rapport.

Point 14: Note technique sur la participation de l'OOAS à la réunion de haut niveau tenue à New York

66. Dans sa présentation au nom du ministre de la Santé et des Affaires sociales du Sénégal et présidente de l'Assemblée des ministres de la santé de la CEDEAO, Professeur Awa Marie Coll Seck, Dr Papa Amadou Diack a rappelé la résolution prise par l'Assemblée générale des Nations Unies (GA), le 23 Décembre 2015 relative à la convocation d'une réunion de haut niveau du 8 au 10 Juin 2016. Il a noté que la réunion, procédera, entre autres, à un examen complet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, et la Déclaration politique sur le VIH /SIDA de 2006 et 2011, et la formulation des recommandations, y compris des stratégies d'action concrètes pour mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici à 2030.

67. Dr Diack a également souligné les progrès accomplis par la CEDEAO depuis 2006, en termes de renforcement de l'accès au traitement, à la prévention, à la prise en charge du VIH/SIDA. Toutefois, il a noté que ces efforts étaient encore insuffisants pour atteindre les objectifs mondiaux et les engagements de l'Union africaine pour mettre fin à l'épidémie de VIH/SIDA d'ici à 2030.

68. Soulignant l'importance de cette réunion de haut niveau qui constitue une étape importante pour s'assurer de l'engagement politique de tous, tant au niveau national que mondial, pour prendre, au cours des prochaines années, les mesures nécessaires pour mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030, il a été demandé au Conseil de:

- Plaider pour la représentation au plus haut niveau de ses États membres lors de la réunion de haut niveau, et d'inclure un représentant de la société civile dans la délégation nationale.
- Informer les délégations nationales et les représentants permanents à l'AGNU, afin de promouvoir une déclaration politique forte, qui devrait réaffirmer la vision de l'ONUSIDA adoptée par la CEDEAO «zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida ».
- Promouvoir une Déclaration politique favorable à la réalisation de la stratégie régionale de la CEDEAO pour la lutte contre le Sida et la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA et ses objectifs. Cette Déclaration devra également favoriser l'objectif des années 90, la prévention combinée pour les jeunes, les femmes, les filles et l'ensemble des populations vulnérables. Enfin elle devra favoriser l'élimination de la discrimination liée au VIH et la violence fondée sur le genre ainsi que la promotion de l'égalité des sexes.

69. Après la présentation et examen, le Conseil a approuvé le rapport.

Point 15: Mémoire sur le Modèle standard de la CEDEAO pour l'Agence nationale de gestion des catastrophes dans les États membres

70. En présentant le Mémoire sur le modèle de l'Agence nationale de gestion des catastrophes, M. Birima Mangara, Ministre délégué chargé du Budget du Sénégal, a rappelé l'adoption de la politique humanitaire de la CEDEAO et de son Plan d'action et la directive donnée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO aux États membres et à la Commission pour la mise en place une agence nationale pour la gestion des catastrophes et la coordination des actions humanitaires dans chaque État membre de la CEDEAO.

71. L'objectif visé à travers l'élaboration du modèle est donc de veiller à l'établissement/la création dans chaque État membre d'une agence nationale de gestion des catastrophes qui soit capable d'intervenir rapidement et efficacement en cas de catastrophe.

72. Le Rapport a mis en relief les aspects importants de l'Agence comme suit :

- a. Politique et législation et Système national de gestion des catastrophes ;
- b. Caractéristiques de l'Agence nationale de gestion des catastrophes ;
- c. Les ressources et le financement ;
- d. Les dispositions transitoires.

73. En conclusion, la Commission a demandé au Conseil d'approuver le modèle de l'Agence nationale de gestion des catastrophes nationales et de le recommander à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO pour adoption.

74. Après la présentation et les éclaircissements apportés, le Conseil a approuvé le rapport.

POINTS POUR INFORMATION

Point 16: Point sur la réforme institutionnelle

75. Dans sa présentation, la Commission a rappelé l'adoption des phases I et II de la réforme institutionnelle par les 74^{ème} et 75^{ème} sessions ordinaires du Conseil tenues à Accra, au Ghana, du 15 au 16 mai 2015 et à Abuja, au Nigéria, du 9 au 11 Décembre 2015.

76. La Commission a informé le Conseil que la nouvelle direction est entrée en fonction en Mars 2016 et compte tenu de la période de transition, la réforme institutionnelle a pris du retard. Cette situation est à l'origine des problèmes de communication entre la Commission et les consultants, d'où la nécessité de leur demander de faire un point sur le processus de réforme institutionnelle afin d'assurer le suivi des décisions prises lors de la dernière réunion du Conseil. À cet égard, et après l'achèvement des phases I (Organisation) et II (processus opérationnel) du travail de la réforme institutionnelle dans les institutions de la CEDEAO, les consultants ont préparé et recommandé les options suivantes pour les prochaines étapes: -

Option 1

- i. Reprendre le processus de réforme institutionnelle dans son intégralité, conformément à la requête initiale du Conseil et aux termes de référence ;
- ii. Se focaliser exclusivement sur la mise en œuvre de quelques améliorations techniques pour renforcer l'efficacité.

Option 2 mettre l'accent sur les recommandations de la phase 2, qui sont plus « techniques » et formulées conjointement avec les commissaires et les directeurs en charge de ces domaines. Ces recommandations sont prêtes à être mises en œuvre.

77. La Commission a informé le Conseil que, suite à ce qui précède, une réunion du Sous-Comité technique de réforme institutionnelle composé des Directeurs de la Commission tel qu'initialement constitué par le Président de la Commission de l'époque, a été convoquée par le Vice-président et président du Comité de gestion des réformes institutionnelles et a été chargée d'élaborer une feuille de route qui servira de document de travail pour le Comité de réforme institutionnelle composé de fonctionnaires statutaires.

78. Afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée et efficace, comme précédemment recommandé, la Commission a déclaré que le sous-comité technique guiderait le processus et rendrait compte à la haute direction ou au Comité ad hoc du Conseil composé de Cabo Verde, du Ghana, de la Guinée, du Niger, du Nigeria et du Sénégal comme indiqué au paragraphe 44 du rapport de la 75e session du Conseil des ministres.

79. En conclusion, les institutions de la Communauté ont ainsi appelé le Conseil à examiner et approuver les prochaines étapes énumérées ci-dessous afin de finaliser la troisième et dernière phase de la réforme: -

1. Inviter les consultants Maxwell Stamp à se mettre d'accord et finaliser le processus de mise en œuvre;
2. Présenter les recommandations au Comité de réforme et de management des institutions ;
3. Convoquer une réunion de Management pour discuter des résultats des décisions prises et élaborer un calendrier de mise en œuvre avec
4. Présenter un Mémoire au prochain Conseil sur l'état de la mise en œuvre du processus de réforme;
5. Finaliser le processus dans les délais convenus.

80. Après la présentation, le Conseil a félicité Commission pour la qualité du rapport et l'a encouragée à passer aux prochaines étapes mises en évidence dans le rapport. En ce qui concerne la mise en œuvre des différentes recommandations contenues dans le rapport en particulier dans le domaine du contrôle des coûts, le Conseil a également encouragé la Commission à faire usage de la technologie en tant que de besoin.

81. Le Conseil a, par la suite, pris note du rapport.

Point 17: Point sur l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE)

82. Concernant ce point, le Conseil s'est référé au Rapport Intérimaire 2016 du Président sur le point de signature de l'Accord et a demandé à la Commission d'inscrire ce point pour décision, à la prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Point 18: Etat d'avancement du Programme indicatif régional (PIR)

83. Evoquant les différents défis de développement auxquels la région est confrontée, la Commission a expliqué l'approche globale des interventions envisagées dans le cadre du PIR 11^e FED et qui assurent l'interdépendance des questions de développement, de paix et de sécurité.

84. La Commission a ainsi indiqué que le document du PIR 11^e FED portant sur un montant de 1,150 milliards d'euros pour la période 2014-2020 (en doublement par rapport au PIR 10^e FED) est articulé autour de trois secteurs de concentration : (1) la paix sécurité et la stabilité régionale, (2) l'intégration économique régionale et l'aide au commerce ; (3) la résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et les ressources naturelles.

85. La Commission a par ailleurs insisté sur la nouvelle gouvernance du PIR caractérisée notamment par la mise en place du Comité d'Orientation Stratégique (COS) au sein duquel la CEDEAO et l'UEMOA copilotent le processus avec l'UE. Ce mécanisme dont les responsabilités des parties prenantes ont été spécifiées permet d'apporter une réponse adéquate aux problèmes de coordination, de programmation et de mise en œuvre.

86. Sur la base de l'exercice d'identification entamé depuis la signature du PIR 11^e FED le 6 juillet 2015, la Commission a relevé que le taux d'engagement attendu pour le début de l'année 2017 se situerait au-delà de 45% ; ce taux est

encourageant au regard des performances réalisées à mi-parcours, dans la mise en œuvre du PIR 10^e FED.

87. Abordant les défis, la Commission a insisté sur l'appropriation du processus d'identification et de formulation des programmes ainsi que les questions de suivi et de coordination. Aussi a-t-elle souligné la nécessité d'une articulation et d'une cohérence à rechercher entre le PIR et les programmes structurants de la région tels que le PCD.

88. En conclusion la Commission a réitéré la nécessité d'un briefing régulier de l'état d'avancement de ces programmes aux différents organes statutaires de décision de la Communauté.

89. Le Conseil a pris note du compte rendu sur le Programme indicatif régional.

Point 19: Divers

90. La République du Mali a soulevé la question du non-paiement du loyer du bureau du Représentant Spécial du Président au Mali et invité la Commission à effectuer le paiement dû dans les meilleurs délais.

91. En réponse, la Commission a promis d'étudier la question et veiller à ce que le paiement soit effectué le plus tôt possible.

92. La Guinée-Bissau a informé le Conseil des Ministres qu'elle a pris des mesures administratives pour interdire le paiement des taxes au niveau de ses frontières avec les autres Etats membres de la CEDEAO. Elle a à ce titre lancé un appel à aux autres Etats membres de la CEDEAO afin qu'ils facilitent la libre circulation des citoyens de la Communauté conformément au Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens.

93. En réponse, le Conseil a indiqué tous les Etats membres doivent respecter ledit protocole.

94. La Guinée-Bissau a lancé un appel à la Commission de la CEDEAO en vue d'appuyer financièrement l'Institut de l'Afrique de l'Ouest au Cabo Verde compte tenu de ses efforts sur la formation et la recherche sur l'intégration régionale.

95. La Commission a informé le Conseil de l'intention de la République Togolaise de présenter la candidature de M. Gilbert Houngbo au poste de Président du FIDA et a sollicité le soutien du Conseil afin qu'il recommande cette candidature à la prochaine session de la Conférence

Point 25: Adoption du Rapport

96. Le présent rapport a été adopté après amendements.

Point 26: Séance de clôture

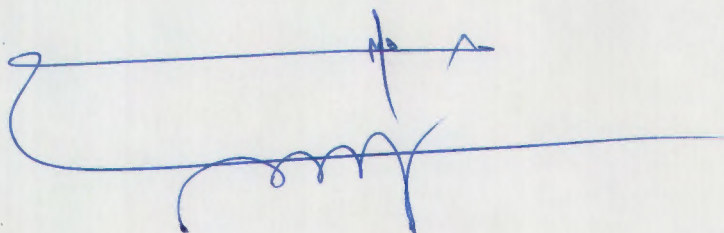
97. Dans son mot de clôture, le Président du Conseil, Khadim Diop, a exprimé ses sincères remerciements aux délégués pour leurs précieuses contributions aux débats, et pour l'esprit de camaraderie qui a prévalu au cours de leur session. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la 76^e session ordinaire du Conseil et souhaité à tous les participants un bon retour vers leurs destinations respectives.

FAIT A DAKAR, LE 13 MAI 2016

MONSIEUR KHADIM DIOP
MINISTRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE, DU NEPAD ET DE LA
PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE DE LA REPUBLIQUE DU
SENEGAL

PRESIDENT

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke crossing it near the center, and a series of loops and flourishes below.



SOIXANTE SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO

Dakar, 13 Mai 2015

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants à la soixante-sixième session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO tenue à Dakar, le 13 mai 2016, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, au gouvernement et au peuple sénégalais pour l'hospitalité chaleureuse africaine qui leur a été réservée au cours de leur séjour à Dakar, ainsi que les excellentes facilités mises à leur disposition pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.

FAIT A DAKAR, LE 13 MAI 2016

LA SESSION